

REGLEMENT DES SORTIES THEATRE

Année scolaire 2016-2017

Les sorties au théâtre font partie, pour les élèves de l'option facultative théâtre (lycées Jean Rostand et Saint-Exupéry), de la formation évaluée à l'épreuve de baccalauréat. Pour l'ensemble des élèves auxquels sont également proposées ces sorties, elles s'inscrivent dans le parcours d'éducation artistique et culturelle que les textes officiels demandent de construire de l'école au lycée.

A ce titre, les sorties au théâtre organisées par le lycée Jean Rostand sont entièrement prises en charge par l'établissement et gratuites pour les élèves, sous réserve qu'ils soient bien présents à la sortie à laquelle ils se sont inscrits. Dans le cas où ils auraient réservé une place et seraient finalement absents à la sortie, une somme forfaitaire de 3€ pourra leur être facturée pour la place si celle-ci n'a pu être attribuée à un autre élève.

Une autorisation avec les conditions détaillées de la sortie est distribuée aux élèves avant la sortie. Cette autorisation doit être signée par leur représentant légal, ou éventuellement être signée par eux-mêmes s'ils sont majeurs, et remise à l'un des enseignants encadrant la sortie. Une réservation pour un spectacle n'est prise en compte que lorsque cette autorisation est effectivement remise aux enseignants encadrant la sortie. Les réservations sont prises en compte dans l'ordre de réception des autorisations signées dans la limite des places disponibles.

Pour les sorties au Collectif 12 (174 bvd du Maréchal Juin, 78200 Mantes-la-Jolie), partenaire local du lycée Jean Rostand, aucun transport n'est organisé: les élèves se rendent directement par leurs propres moyens au Collectif 12 au moins 15 minutes avant le début du spectacle, déclinent leur identité à l'entrée, leur présence est pointée et ils se voient délivrer un billet. La dispersion a lieu au Collectif 12 après le spectacle.

Pour les sorties dans d'autres théâtres pour lesquels un transport par car est nécessaire, l'encadrement prend en charge les élèves au point de rendez-vous (généralement la place Ste Anne de Gassicourt, près de l'Eglise) et à l'heure indiqués sur l'autorisation. Si les élèves ne sont toujours pas présents 10 minutes après l'heure indiquée de rendez-vous, ils seront déclarés absents et le car pourra partir.

Une fois arrivés au théâtre, les élèves auront un **quartier libre** pour manger (à leur frais) **dans ou à proximité du théâtre**. Ils se rassembleront dans le hall du théâtre 20 minutes avant le début du spectacle pour récupérer leur billet et rejoindre leur place.

Le retour aura lieu au même point de rendez-vous que celui du départ. Le retour peut subir des retards en fonction notamment de durées imprévues des spectacles. La dispersion aura lieu à ce point de rendez-vous, selon les conditions prévues sur les autorisations.

Attention: Aucun élève ne pourra être ramené chez lui par des enseignants. Merci aux familles de venir sur le lieu de rendez-vous pour récupérer leur enfant, ou de préciser sur l'autorisation s'il rentrera par ses propres moyens

Une conduite irréprochable est exigée des élèves - tout comportement perturbateur ou irresponsable au cours de la sortie, outre les mesures immédiates prises par les enseignants accompagnateurs, pourra être sanctionné ensuite par la direction du lycée selon les procédures prévues par le règlement intérieur du lycée.

Signature de l'élève

Signature du responsable légal (si l'élève est mineur)